

Le 12 décembre 2020, le conseil d'administration de la FFCV a décidé:

- 1) la création d'une commission "formation" animée par Allain RIPEAU,
- 2) la nomination d'un référent formation au sein de chaque union régionale,
- 3) la création d'un important pôle de référence pour la formation à la disposition de l'ensemble des licenciés de la FFCV
- 4) le plan de formation doit impliquer les 3 niveaux structurel de la FFCV national, régional et local.

La commission "formation" qui a commencé à siéger, aura à définir:

1) une politique nationale de formation claire et volontariste en précisant, ses objectifs prioritaires, les rôles et responsabilités des différents intervenants, ses modalités de mise en œuvre et de son financement pour permettre:

– à la FFCV d'accomplir ses missions statutaires ainsi que celles liées à ses caractères culturels liées à sa reconnaissance d'utilité publique et aux régions de la FFCV d'accomplir leurs missions statutaires et celles déléguées par la FFCV

– aux licenciés de la FFCV et à leur club de réussir leur projet personnel d'évolution.

2) l'animation du réseau des référents "formation" régionaux.

3) la structure, le contenu en terme de ressources et de besoins, ainsi que les procédures d'accès du pôle "formation" du site de la FFCV.

4) le bon niveau structurel de dispense, national, régional ou local, pour optimiser les réponses à apporter aux attentes de nos licenciés en terme de contenus et niveaux (découverte, normal, expertise)

5) les outils d'une communication explicative et d'accompagnement.

*Notre site sera spécialement aménagé pour permettre à l'ensemble des licenciés d'être informés des décisions prises par le CA en fonction des propositions émises par la commission au fur et à mesure que ce dossier évoluera*

Allain RIPEAU

En charge de la commission formation